

# Règlement course de caisse à savons 2023

## Données techniques

La caisse à savon est un véhicule possédant 4 roues, un système de direction et des freins.

La fabrication doit être artisanale (bois, fer, alu,...). Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant, il faut veiller à ce que la caisse à savon ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs.

Les caisses à savon peuvent être mono ou biplace, vous pouvez donc participer seul ou à deux.

En résumé, voici les données de construction, elle doit comporter :

- 4 roues
- Des freins efficaces (commandés par sabot direct sur pneus, freins de vélo, disque ou tambour. Les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur 2 roues au minimum).
- Seul un volant entier sera accepté.
- Les dimensions seront de 2.60 m le long maximum et de 1.70 m de large maximum.
- Deux points d'attache boulonnés ou soudés seront à prévoir à l'avant et à l'arrière afin de pouvoir remorquer celle-ci. Diamètre intérieur de 2.5 cm minimum. Obligatoire ! Prévoir une élingue de 1,5m avec deux mousquetons ou crochets pour le remorquage.
- La caisse à savon doit pouvoir être déplacée par deux personnes.
- Le plancher doit être fermé et le siège conducteur doit être au plus près du châssis.
- Elle doit fonctionner uniquement par gravité et ne doit comporter aucun moteur, quelle que soit la technologie employée, quel que soit le carburant ou l'alimentation utilisée.
- La présence de publicités sur le véhicule ou sur les vêtements est autorisée à l'exception de toute boisson alcoolisée, de tabac ou cigarettes.
- Elle ne doit comporter aucun équipement en verre ni être constituée avec des matériaux qui pourraient être dangereux pour le pilote ou les spectateurs. Sa conception doit permettre au pilote d'évacuer facilement le véhicule.

## Sécurité des personnes

- Un casque est obligatoire (casque moto préconisé) mais un casque de ski ou de roller est autorisé. Les casques de vélo ne sont pas autorisés.
- Le port de gants est obligatoire (pas de gants de cyclistes ou autres qui ne protègent pas les doigts), pantalon obligatoire, haut à manches longues obligatoire, chaussures fermées obligatoires. L'équipement devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Le port de genouillères et de coudières est fortement conseillé.
- La position dans la caisse à savon doit être assise.
- Une homologation des caisses à savon et la vérification de l'équipement des personnes seront faites par les commissaires de course. En cas de non-respect des consignes, vous ne pourrez pas participer.

# Déroulement de la course

## Âge requis minimum : 12 ans

Chaque membre d'équipage doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile. Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur tuteur légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Le tuteur légal, au même titre que son enfant, devra apposer la mention « lu et approuvé » sur le bulletin d'inscription et le signer.

L'organisation (Union des entrepreneurs de Saint-Avé) décline toute responsabilité en cas de vol, d'incidents, d'accidents ou de tout dommage matériel ou corporel subi par les participants ou causés à des tiers.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers. Ainsi, nous vous demanderons un justificatif d'assurance ainsi qu'une décharge nous concernant.

Tout concurrent s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si son véhicule subit des dommages causés par autrui lors de la descente. Et réciproquement, tout concurrent s'oppose à causer volontairement des dommages à un concurrent lors de la course dans le but de terminer premier.

## Inscriptions

L'ouverture des inscriptions se fera à partir du 1er janvier 2023 et sera clôturée à une date à définir.

Le tarif unique d'inscription est de 15€ par véhicule, enfants ou adultes. Le règlement sera fait par virement bancaire. Voici nos coordonnées : IBAN FR76 1600 6380 1148 7510 0041 079 et le code BIC AGRIFRPP860.

Les bulletins d'inscription seront à remplir en ligne : <https://forms.gle/4jQfj1TJP5Eyqqa97>

L'attestation de votre responsabilité civile est obligatoire & à fournir par messagerie électronique ([uesaintave@gmail.com](mailto:uesaintave@gmail.com)).

L'inscription sera considérée comme définitive à réception des documents précédemment demandés & du virement bancaire. Nous vous communiquerons une confirmation par mail.

En cas de force majeure, l'opération pourrait être annulée. Dans ce cas, les inscriptions seraient intégralement remboursées.